II

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, le 18 mai 1967

No 292

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de me référer à votre note du 8 mai 1967 et au document y annexé, touchant le programme spécial de mise en oeuvre du projet précisé à l'article II (2) (c) du Traité du fleuve Columbia de 1961.

J'aimerais vous laisser savoir que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique accepte les propositions que vous formulez dans votre note et il convient que votre note et l'annexe qui y est jointe constitueront, avec la présente réponse, un accord entre nos deux gouvernements au sujet du Traité, avec entrée en vigueur le 1er avril 1967.

Veuillez agréer, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

W. W. BUTTERWORTH

M. Paul Martin
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Ottawa